



RAPPORT D'IMPACT

M CONVERTIBLES SRI

28 juin 2024

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

M CONVERTIBLES SRI



Un fonds **Obligations Convertibles Euro**

Des convictions associées à une **méthode propriétaire éprouvée** et intégrant une **analyse ISR**

Notre conviction et nos objectifs

La méthode de gestion Obligations Convertibles, Montpensier Convert est fondée d'une manière générale sur la recherche de **convexité**.

Elle s'appuie sur le **caractère hybride des obligations convertibles** et sur le **profil de performance asymétrique** des obligations convertibles.

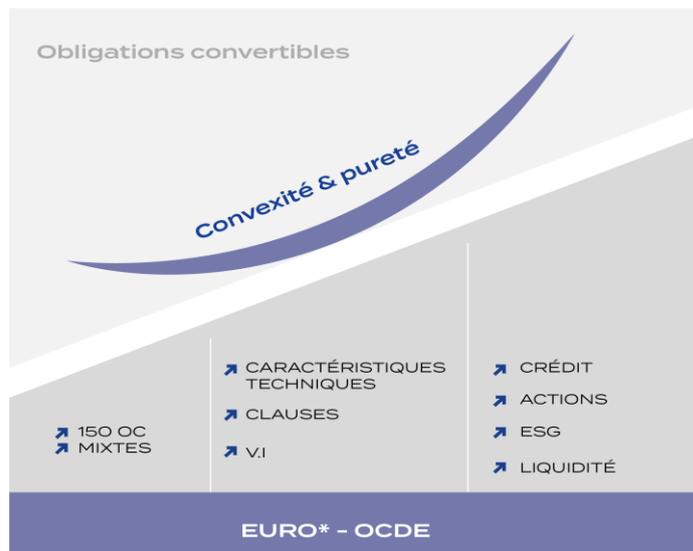
Les obligations convertibles en portefeuille sont analysées selon la **double approche** : notre **méthodologie propriétaire d'analyse ISR** : **Montpensier Governance Flag (MGF)**, et **Montpensier Industry Contributor (MIC)**, appliquée aux sous-jacents des obligations convertibles, et aussi selon la **méthode Convert**, qui a pour objectif de privilégier dans la mesure du possible les obligations convertibles mixtes et pures.

Méthode Convert

La méthode de gestion Obligations Convertibles, Montpensier Convert est fondée d'une manière générale sur la recherche de **convexité**.

Elle s'appuie sur le **caractère hybride des obligations convertibles** et sur le **profil de performance asymétrique** des obligations convertibles.

La méthode de gestion de M Convertibles SRI est fondée sur 2 axes : la pureté et la convexité.
Les investissements sont réalisés sur la zone Euro et les États de l'OCDE*.



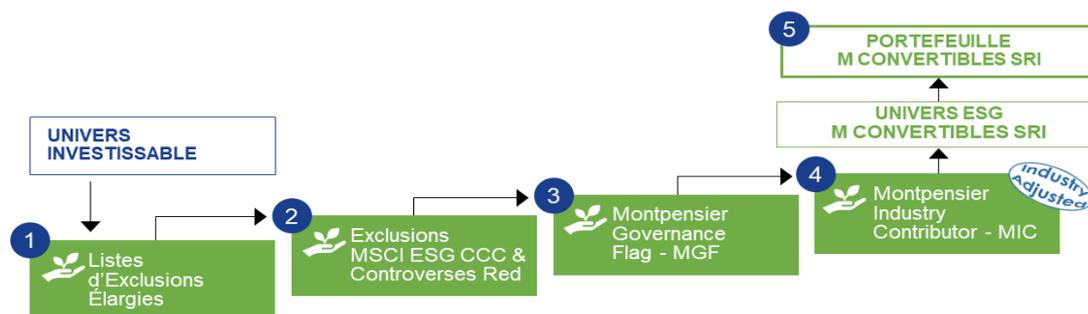
* Si émission non euro couverture du risque de change.

Les obligations convertibles en portefeuille sont analysées selon la double approche :

- ✓ notre méthodologie ISR, analyses MGF et MIC appliquée aux sous-jacents des obligations convertibles ;
- ✓ et aussi selon la méthode de gestion Montpensier Convert (MC), qui a pour objectif de privilégier dans la mesure du possible les obligations convertibles mixtes et pures. Les obligations convertibles retenues poursuivent alors une double évaluation parallèle :
 - Une évaluation quantitative qui inclue des scoring crédit, action, ESG, Volatilité Implicite, Liquidité
 - Une évaluation qualitative qui inclue les fondamentaux Crédit, Action, les aspects Gouvernance ESG & Controverses Management, les caractéristiques techniques, et les clauses.

Méthodologie propriétaire d'analyse ISR

L'univers d'investissement du fonds est constitué d'obligations convertibles dont les sociétés sous-jacents sont sélectionnées sur la base de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans l'objectif d'identifier la compatibilité des sous-jacents avec notre démarche d'investissement socialement responsable. Les sous-jacents de toutes les obligations convertibles présentes en portefeuille sont issues de l'univers investissable ESG, et sont analysées selon les méthodes propriétaires d'analyse ISR **Montpensier Governance Flag** (MGF), et **Montpensier Industry Contributor** (MIC).



Un **processus d'exclusion en 4 étapes** est appliqué sur l'univers des **sous-jacents** présents dans le gisement des obligations convertibles privilégié par M Convertibles SRI :

- ✓ Des listes d'exclusions élargies à certaines activités : les valeurs dont plus de 10% du chiffre d'affaires est identifié comme provenant de la fabrication d'armement conventionnel, de l'extraction de charbon thermique, de l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz, du tabac, des divertissements pour adultes, des OGM, de l'huile de palme, des jeux de hasard ;
- ✓ Les sociétés sous-jacents notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » ;
- ✓ Les sociétés sous-jacents ne présentant pas de bonnes pratiques de gouvernance, identifiées selon la méthode MGF ;
- ✓ Les sociétés sous-jacents présentant un impact social et environnemental négatif, mesuré selon la méthode MIC.

Gouvernance et Impact :

Notre analyse ISR vise notamment à valider que les sous-jacents des obligations convertibles présentes en portefeuille appliquent de bonnes pratiques en matière de gouvernance et ont un impact positif ou neutre du point de vue des Objectifs de Développement Durable :

✓ Notre analyse MGF met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, selon 4 axes d'analyse : « Conseil d'Administration, comité exécutif et autres comités », « Politique de rémunération et objectifs », « Structure actionnariale & contrôle » et « Pratiques comptables et communication financière » ;

✓ Notre analyse MIC nous permet d'analyser l'impact social et environnemental des sociétés, selon une **approche Best in Class**, en nous appuyant directement sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU , que nous avons regroupés selon leur appartenance à la Transition Écologique ou la Transition Solidaire. Puis, nous avons défini quatre Thèmes d'Impact : « Environnement » et « Ressources » pour la Transition Écologique, « Inclusion » et « Besoins essentiels » pour la Transition Solidaire. Ainsi, nous analysons l'impact des sociétés pour chaque thème impacté par ses activités.

Objectif de Gestion

L'objectif de gestion de la SICAV **M Convertibles SRI** consiste à réaliser une performance liée à celles des marchés obligataires et des marchés actions européens. En particulier, l'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à réaliser sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice de référence Refinitiv (ex Thomson Reuters) Europe Hedged Convertible Bond Index EUR (ticker Bloomberg UCBIFX20 Index), coupons nets réinvestis, en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.



Principaux Risques

La SICAV est investie en obligations convertibles en actions. Le portefeuille est ainsi doublement exposé d'une part, au risque des marchés actions et d'autre part, au risque obligations (taux d'intérêt et crédit) car il est composé d'obligations convertibles présentant cette double sensibilité. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs (niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible, etc.).

- Risque de perte en capital
- Risque lié à la gestion discrétionnaire
- Risque de durabilité
- Risque de volatilité
- Risque lié aux titres spéculatifs
- Risque lié à l'utilisation des produits dérivés
- Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations (Small caps)
- Risque de contrepartie
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque sur titres subordonnés.

Informations Générales

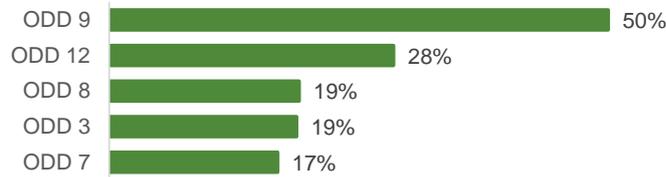
Forme juridique	SICAV UCITS V
Date de création	28/12/1990
Devise	EUR
Pays de commercialisation	France, Allemagne, Suisse, Luxembourg, Belgique, Italie (investisseurs institutionnels)
Code Isin	IC: FR0013084357, ID: FR0013084365, AC: FR0013083680, AD: FR0013084340
Code Bloomberg	IC: MFMCVIC FP, ID: MFMCVID FP, AC: MFMCVAC FP, AD: MFMCVAD FP
Société de gestion	Montpensier Finance
Dépositaire	CACEIS Bank
Valorisation	Quotidienne
Cut-off (centralisateur)	11h
Horizon d'investissement	Supérieur à 3 ans

Indicateur de référence et comparaison historique

Jusqu'au 27 octobre 2022, l'indicateur de référence du fonds était l'indice Exane Eurozone Convertible Bond ECI-Euro (ticker Bloomberg EZCIEZCI Index). A cette date, il a été remplacé par l'indice Refinitiv (ex Thomson Reuters) Europe Hedged Convertible Bond Index EUR (ticker Bloomberg UCBIFX20 Index). Ainsi, dans les éléments de comparaison du présent rapport, les données historiques antérieures à cette date sont comparées à l'indice Exane Eurozone Convertible Bond ECI-Euro.

1. Rapport d'Impact méthodologie Montpensier Industry Contributor

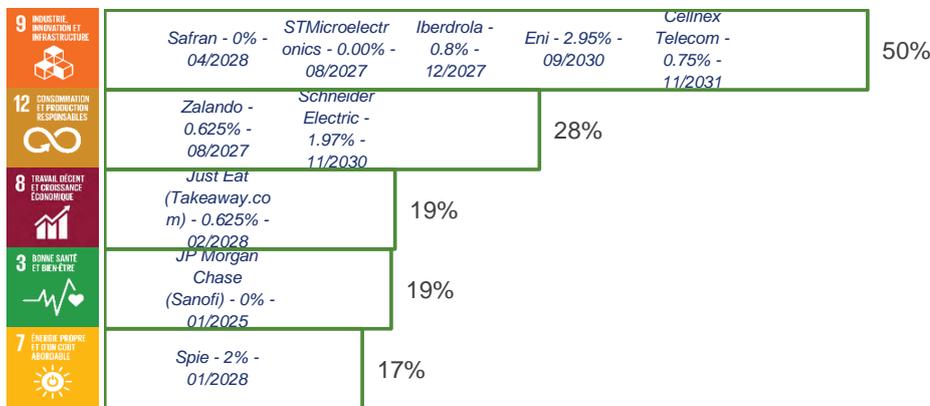
Analyse d'impact selon les ODD



Répartition de l'implication des entreprises en portefeuille dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU. Une Entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD.

Source Montpensier Finance

Exemples d'implication de valeurs dans les ODD, selon l'analyse Montpensier Finance



TRANSITIONS

Transition Écologique

THÈMES ODD

Environnement



- ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 14 Vie aquatique
- ODD 15 Vie terrestre

Ressources



- ODD 6 Eau propre et assainissement
- ODD 7 Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD 12 Consommation et production durables

Transition Solidaire

Inclusion



- ODD 4 Éducation de qualité
- ODD 5 Égalité entre les sexes
- ODD 8 Travail décent et croissance économique
- ODD 9 Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 10 Inégalités réduites
- ODD 11 Villes et communautés durables

Besoins essentiels



- ODD 1 Pas de pauvreté
- ODD 2 Faim « zéro »
- ODD 3 Bonne santé et bien-être
- ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces

	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Implication des entreprises en portefeuille dans les ODD			
Transition Écologique - Environnement			
ODD 13 : Lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	7%	29%	28%
ODDs 14 & 15 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines. Préserver les écosystèmes, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité	0%	0%	0%
Transition Écologique - Ressources			
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement durable	0%	1%	3%
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	17%	13%	16%
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	28%	17%	17%
Transition Solidaire - Inclusion			
ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	0%	0%	0%
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	0%	0%	0%
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	19%	18%	16%
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable pour tous et encourager l'innovation	50%	36%	31%
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	0%	0%	0%
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11%	16%	17%
Transition Solidaire - Besoins essentiels			
ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	0%	0%	0%
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	0%	0%	0%
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	19%	18%	18%
ODD 16 : Promouvoir les sociétés pacifiques, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	0%	0%	0%

Une Entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD.

Le principal impact du fonds est sur l'ODD 9 : "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable pour tous et encourager l'innovation". L'ODD 12 , "Consommation et Production Durables" est également bien représenté, ainsi que l'ODD 8 "Croissance économique et travail décent".

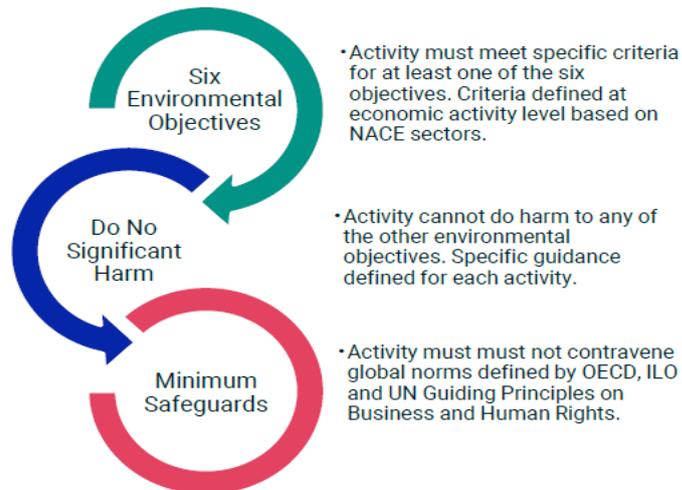
Investissement Durable (Sustainable Investment)

50.92% du portefeuille investi hors liquidités, quasi-liquidités & éventuels OPC (soit 46.95% de l'actif net du fonds) est constitué d'investissements durable.

Directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne

La Taxonomie constitue le texte central de la stratégie réglementaire européenne pour une finance durable. Son objectif est de créer un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social, afin de mieux orienter les flux de capitaux vers ces activités. En 2021, une première version de la Taxonomie axée sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique a été définie. Elle permet aux entreprises, et aux investisseurs, de mesurer leur alignement avec celle-ci.



La première étape pour qu'une activité soit qualifiée de **durable**, est qu'elle soit identifiée comme apportant une **contribution substantielle** à l'un des **six objectifs environnementaux** établis par la taxonomie européenne :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines
- Transition vers une économie circulaire, prévention et recyclage des déchets
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Afin de fournir une **contribution substantielle** à la réalisation des objectifs environnementaux, les activités doivent être qualifiées comme l'une des suivantes :

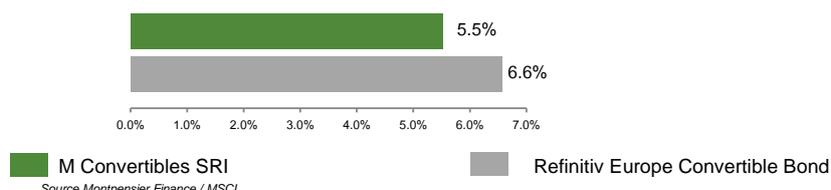
1. **Own performance** (performance propre à la société) : activités économiques directes qui apportent une contribution substantielle sur la base d'un impact environnemental déjà réduit (par exemple, les producteurs d'électricité qui utilisent des sources d'énergie alternatives, la fabrication en circuit fermé sans déchets).
2. **Enabling activities** (activités facilitatrices) : activités où les produits ou services permettent une contribution substantielle dans d'autres activités (par exemple, la fabrication d'un composant nécessaire à un autre produit, comme les technologies à faible émission de carbone, l'assurance contre les risques liés au climat et les services qui contribuent à l'atténuation ou à l'adaptation).
3. **Transitional activities** (activités de transition) : activités directes qui ont un impact environnemental substantiel mais qui contribuent à une transition vers des émissions nettes nulles d'ici 2050 (par exemple, la fabrication de ciment).

Les activités satisfaisant aux critères des objectifs environnementaux, doivent répondre à une deuxième exigence : **DNSH (Do No Significant Harm, Ne pas nuire de manière significative)**.

Ainsi, une activité qui contribue à un objectif environnemental ne doit pas causer de dommage significatif à aucun des autres objectifs. Ceci afin de garantir qu'une activité qui fait progresser un objectif environnemental ne le fait pas au détriment des autres.

La dernière condition pour que les activités soient qualifiées de durables dans le cadre de la taxonomie est que les entreprises respectent un ensemble minimal de garanties sociales (**social safeguards**).

Alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne



Couverture de 100.00% pour M Convertibles SRI et de 100.00% pour l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

A la date du rapport, 59 sociétés, soit 100.0% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille sont couvertes par les estimations de MSCI ESG Research. L'alignement sur la taxonomie européenne est mesuré par le pourcentage moyen pondéré du chiffre d'affaires des valeurs en portefeuille.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

Alignement sur la taxonomie européenne

L'alignement sur la taxonomie européenne est estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics.

Le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour les entreprises qui ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.

Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées.

	28/06/24	30/06/23
Alignement sur la Taxonomie Européenne		
M Convertibles SRI	5.5%	8.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	6.6%	4.5%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Convertibles SRI	100.00%	100.00%
Refinitiv Europe Convertible Bond	100.00%	96.70%

L'alignement du fonds sur la Taxonomie Européenne est légèrement inférieur à l'indice. A noter qu'il est actuellement difficile de mesurer l'alignement de la plupart des sociétés sur la taxonomie à cause du manque de données pertinentes et de normes de déclaration des entreprises sur les indicateurs extra-financiers.

1.1. Performance environnementale

Dans le cadre de la gestion du fonds, Montpensier a choisi de reporter sur l'intensité et l'empreinte carbone, afin de mesurer la contribution effective des investissements du Fonds.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI ESG Research.

Cette mesure de l'intensité carbone s'appuie sur les données fournies annuellement dans les rapports annuels des sociétés en portefeuille pour les entreprises qui publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre. Les mesures pour les entreprises qui ne publient pas ces données font l'objet d'une estimation par MSCI.

Les gaz à effet de serre sont ceux qui contribuent à l'accumulation de chaleur dans l'atmosphère et incluent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane et l'oxyde d'azote.

Les données retenues couvrent les émissions de GES correspondant au total des émissions Scope 1 (émissions directes de l'entreprise) et Scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise).

Concernant les données relatives aux émissions Scope 3 (autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises), nous ne reportions précédemment que sur le Tier 1. Désormais, nous reportons sur tout le Scope 3 Upstream, qui se réfère aux émissions indirectes provenant de la chaîne d'approvisionnement en amont et des émissions inhérentes aux produits et services achetés par ces entreprises. Nous utilisons pour cela les données de MSCI ESG Research, qui fournit des informations reportées et estimées. Nous avons accès aux données relatives aux émissions Scope 3 en tonnes de CO₂e/an, et aux émissions Scope 3 normalisées par le chiffre d'affaire en millions de dollars (tCO₂e/million d'USD), nous permettant de comparer des entreprises de taille différente. L'intensité carbone du portefeuille est alors obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids en portefeuille des intensités Carbone de chaque société.

Trois périmètres de mesure des émissions de GES ont été définis par le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocole, <http://www.ghgprotocol.org/>) :

✓ Scope 1 :

Emissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, comprenant par exemple : combustion d'énergie fossile sur site et à l'extérieur via ses véhicules et émission fugitive (celles-ci résultent d'émission de GES intentionnelle ou involontaire, comme par exemple les fuites d'hydrocarbures issues des systèmes d'air conditionné ou encore la production de méthane induite par le bétail appartenant à l'entreprise).

✓ Scope 2 :

Emissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise. Elles mesurent les émissions associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise.

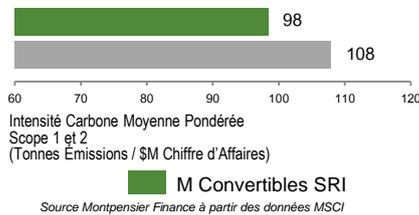
✓ Scope 3 :

Autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises, par exemple, l'extraction et la production de matériaux et combustibles achetés, les activités liées au transport dans des véhicules qui ne sont pas la propriété ou contrôlés par l'entreprise, les activités externalisées, l'élimination des déchets, les activités liées à l'électricité non couvertes par le champ d'application du Scope 2.

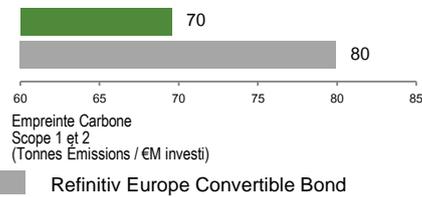
Mesures carbone du portefeuille vs l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

Scopes 1 et 2

Intensité Carbone Moyenne Pondérée



Empreinte Carbone



Couverture de 100.00% pour M Convertibles SRI et de 99.47% pour l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

A la date du rapport, 53 sociétés, soit 89.8% des valeurs du fonds, qui représentent 89.6% du portefeuille, publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2. Les données complémentaires font l'objet d'une estimation par MSCI ESG Research.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

L'**Intensité Carbone Moyenne Pondérée** (Weighted Average Carbon Intensity) mesure l'exposition du portefeuille au Carbone, en tonnes d'émissions par million \$ de Chiffre d'Affaires, pondéré par le poids des valeurs en portefeuille.

L'**Empreinte Carbone** (Carbon Footprint) mesure le total en tonnes des émissions de Gaz à Effet de Serre, par million investi. Ce volume d'émissions est multiplié par la quote-part de la position de l'OPC dans la capitalisation boursière de la société, puis rapporté au montant investi (en Millions €).

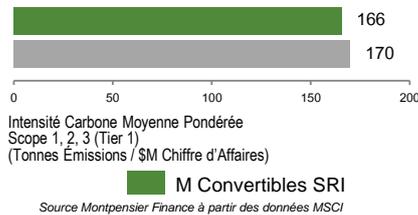
Scopes 1 et 2	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée			
M Convertibles SRI	98	111	162
Refinitiv Europe Convertible Bond	108	103	140
Empreinte Carbone			
M Convertibles SRI	70	112	156
Refinitiv Europe Convertible Bond	80	140	155
Taux de couverture (en poids actions)			
M Convertibles SRI	100.00%	100.00%	100.00%
Refinitiv Europe Convertible Bond	99.47%	100.00%	100.00%

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et son empreinte carbone sont inférieures à celles de son indice.

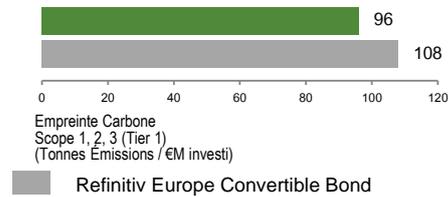
NB : Dans le cadre du règlement délégué (UE) 2022/1288, à compter du mois de décembre 2023, l'empreinte carbone est normalisée par l'EVIC (Valeur d'entreprise + Liquidités). Précédemment, cette normalisation était réalisée par la capitalisation boursière.

Scope 3 Upstream, cumulé avec les Scopes 1 et 2

Intensité Carbone Moyenne Pondérée



Empreinte Carbone



Couverture de 98.24% pour M Convertibles SRI et de 97.02% pour l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

Les émissions du Scope 3 représentent les autres émissions indirectes qui proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par l'entreprise. Bien que les calculs standards de l'empreinte carbone de MSCI n'incluent pas systématiquement le Scope 3, ce sont des indicateurs importants à suivre car ils indiquent comment les entreprises sont exposées aux risques de transition par leur modèle économique (fournitures qu'elles utilisent et/ou produits qu'elles vendent). Les émissions du Scope 3 Upstream sont basées sur des données soit reportées par les entreprises, soit estimées par MSCI ESG Research.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

Depuis juin 2024, nous reportons sur la totalité des émissions du Scope 3 Upstream (données publiées par les entreprises ou estimées par MSCI ESG), en remplacement des émissions du Scope 3 Tier 1, qui étaient uniquement estimées par MSCI ESG. Par conséquent, la couverture des données du Scope 3 s'est améliorée et se rapproche de la couverture des Scopes 1 et 2. Cependant, lorsque une entreprise n'est pas couverte par MSCI ESG, nous pouvons disposer des données d'émissions des scopes 1 et 2 qui sont parfois publiées par ces entreprises non couvertes mais nous ne disposons jamais des données d'émissions du scope 3.

Scope 3 Upstream, cumulé avec les Scopes 1 et 2	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée			
M Convertibles SRI	166	178	233
Refinitiv Europe Convertible Bond	170	163	201
Empreinte Carbone			
M Convertibles SRI	96	158	216
Refinitiv Europe Convertible Bond	108	184	214
Taux de couverture (en poids actions)			
M Convertibles SRI	98.24%	98.48%	98.57%
Refinitiv Europe Convertible Bond	97.02%	97.49%	96.32%

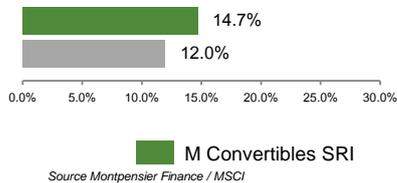
Les proportions sont conservées lorsqu'on ajoute le Scope 3 Upstream : l'intensité carbone du portefeuille et son empreinte carbone sont inférieures à celles de l'indice.

NB : Dans le cadre du règlement délégué (UE) 2022/1288, à compter du mois de décembre 2023, l'empreinte carbone est normalisée par l'EVIC (Valeur d'entreprise + Liquidités). Précédemment, cette normalisation était réalisée par la capitalisation boursière.
Par ailleurs, depuis juin 2024, nous reportons sur tout le Scope 3 Upstream reporté ou estimé, en remplacement du Scope 3 Tier 1 estimé.

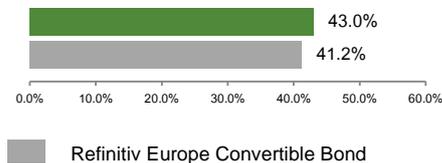
1.2. Performance Sociale

Mesures du portefeuille vs l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

Suppressions de postes conséquentes



Présence de femmes au Board



Couverture de 97.7% pour M Convertibles SRI et de 86.1% pour l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

A la date du rapport, 58 sociétés, soit 98.3% des valeurs du fonds, qui représentent 97.7% du portefeuille investi, ont été évaluées en matière de réductions d'effectifs (une réduction d'effectif supérieure à 1000 salariés ou 10% des effectifs est qualifiée de significative).

Couverture de 100.0% pour M Convertibles SRI et de 99.5% pour l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

A la date du rapport, 59 sociétés, soit 100.0% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille investi, publient des données chiffrées relatives à la présence de femmes dans les conseils d'administration.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent essentiellement de la base de données ESG de MSCI. Néanmoins, nous avons rencontré des difficultés concernant la disponibilité des données pour l'indicateur des suppressions de postes. Ainsi, afin d'améliorer la couverture de l'univers, nous avons mené des travaux complémentaires auprès de valeurs non couvertes par MSCI afin d'obtenir plus de résultats. A l'issue de ces travaux, la couverture s'établit à 97.7% du portefeuille, un niveau que nous jugeons suffisamment significatif pour mesurer notre impact.

Suppressions de postes conséquentes

Identifier les sociétés ayant effectué des suppressions de postes conséquentes (supérieures à 1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années. De telles suppressions de postes peuvent avoir un impact significatif sur le moral et la productivité des employés. Les entreprises concernées sont identifiées.

Présence de femmes au Board

Identifier la présence de femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance, afin de mesurer la féminisation de la gouvernance au sein des entreprises.

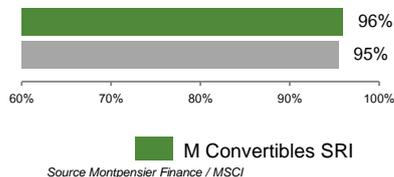
	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Suppressions de postes conséquentes			
M Convertibles SRI	14.7%	27.5%	21.2%
Refinitiv Europe Convertible Bond	12.0%	22.6%	19.4%
Taux de couverture (en poids actions)			
M Convertibles SRI	97.65%	100.0%	100.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	86.13%	87.9%	97.2%
	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Présence de femmes au Board			
M Convertibles SRI	43.0%	42.4%	40.2%
Refinitiv Europe Convertible Bond	41.2%	40.5%	39.0%
Taux de couverture (en poids actions)			
M Convertibles SRI	100.00%	100.0%	100.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	99.47%	100.0%	100.0%

La performance sociale du fonds est supérieure à celle de son indice concernant la présence de femmes au board, et en léger retrait concernant les suppressions de postes conséquentes.

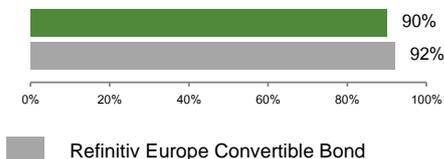
1.3. Performance en matière de Gouvernance

Mesures du portefeuille vs l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

Indépendance du board



Rémunération liée à des objectifs ESG



Couverture de 100.0% pour M Convertibles SRI et de 99.5% pour l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

A la date du rapport, le Conseil d'Administration ou de Surveillance de 59 sociétés, soit 100.0% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille investi, a été évalué selon des critères d'indépendance (majorité d'administrateurs indépendants).

Couverture de 100.0% pour M Convertibles SRI et de 99.5% pour l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

A la date du rapport, 60 sociétés, soit 101.7% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille investi, publient les composantes des rémunérations de leurs dirigeants (dont l'indexation ou non à des objectifs ESG).

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

Indépendance du board

Identifier les sociétés dont la majorité des administrateurs sont indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États.

Rémunération liée à des objectifs ESG

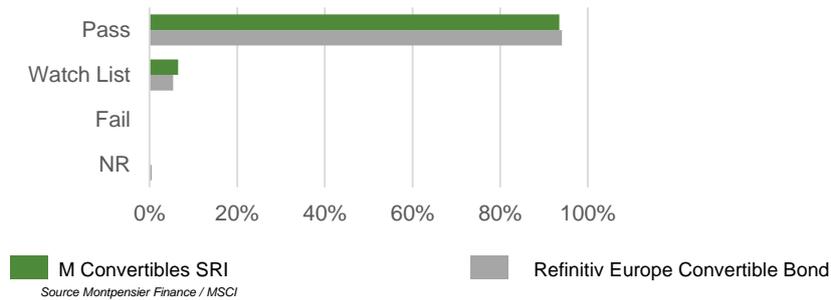
Identifier les entreprises ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable et ne prend pas en considération leur efficacité.

	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Indépendance du board			
M Convertibles SRI	96.0%	93.6%	93.9%
Refinitiv Europe Convertible Bond	95.5%	95.0%	94.7%
Rémunération liée à des objectifs ESG			
M Convertibles SRI	90.1%	88.9%	80.2%
Refinitiv Europe Convertible Bond	92.1%	82.9%	82.4%
Taux de couverture (en poids actions)			
M Convertibles SRI	100.00%	97.67%	98.79%
Refinitiv Europe Convertible Bond	99.47%	98.32%	99.98%

La performance du fonds en matière de gouvernance est supérieure à celle de son indice pour la part des entreprises dont le conseil d'administration est majoritairement indépendant, et en léger retrait concernant la part des entreprises ayant intégré des critères ESG dans le calcul de la rémunération des dirigeants.

1.4. Performance en matière de Droits de l'Homme

Conformité des entreprises avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.



Couverture de 100.00% pour M Convertibles SRI et de 99.47% pour l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond

A la date du rapport, l'évaluation de la conformité des entreprises avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (évaluée par MSCI ESG Research, les valeurs possibles sont Fail, Watch List ou Pass) a porté sur 59 sociétés, soit 100.0% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille investi.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

Conformité avec le Pacte Mondial

Ce facteur indique si une entreprise respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les valeurs possibles sont Fail, Watch List ou Pass. MSCI ESG Research s'appuie sur le suivi des controverses, afin de fournir un indicateur de réussite, d'échec ou de surveillance, basé sur la gravité de toute violation présumée dans laquelle l'entreprise serait impliquée.

	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Conformité avec le Pacte Mondial - Pass			
M Convertibles SRI	93.5%	96.5%	94.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	94.1%	96.1%	95.3%
Conformité avec le Pacte Mondial - Watch List			
M Convertibles SRI	6.5%	3.5%	4.8%
Refinitiv Europe Convertible Bond	5.4%	2.9%	4.7%
Conformité avec le Pacte Mondial - Fail			
M Convertibles SRI	0.0%	0.0%	0.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	0.0%	1.0%	0.0%
Conformité avec le Pacte Mondial - NR			
M Convertibles SRI	0.0%	0.0%	1.2%
Refinitiv Europe Convertible Bond	0.5%	0.0%	0.0%
Taux de couverture (en poids actions)			
M Convertibles SRI	100.00%	100.00%	98.79%
Refinitiv Europe Convertible Bond	99.47%	100.00%	99.98%

La performance en matière de Droits de l'Homme se mesure par la sous-exposition aux entreprises identifiées "Fail". Ce semestre, la performance du fonds est en ligne avec celle de l'indice; en effet, nous ne détenons pas de valeurs en portefeuille non alignées avec le Pacte Mondial des Nations Unies.

1.5. Synthèse des Indicateurs Engageants

Dans le cadre du référentiel V2 du label ISR, le portefeuille doit avoir obtenu un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs par rapport à l'indice de référence ou par rapport à l'univers de départ. Un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un deuxième avec un taux de couverture d'au moins 70%.

Dans ce cadre, Montpensier Finance s'est fixé comme objectif d'obtenir un meilleur résultat sur les deux indicateurs suivants, par rapport à l'indice de référence :

	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Empreinte Carbone			
M Convertibles SRI	70	112	156
Refinitiv Europe Convertible Bond	80	140	155
Conformité avec le Pacte Mondial - Fail			
M Convertibles SRI	0.0%	0.0%	0.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	0.0%	1.0%	0.0%

2. Controverses

2.1. Suivi des controverses

Pour le suivi des controverses, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI ESG Controversies.

Des exclusions liées à la survenance ou l'existence de controverses sont mises en place. Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire.

Les Valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red », sont exclues de l'univers d'investissement.

Si une valeur préalablement en portefeuille fait l'objet d'une controverse excluant la valeur de l'univers d'investissement, le gérant procédera à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans l'intérêt des porteurs, en fonction des conditions de marché.

2.2. Controverses au cours de la période

Les valeurs en portefeuille n'ont pas fait l'objet de controverses « Red ».

3. Utilisation d'instruments dérivés

3.1. Principes

En pratique, le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés.

Le fonds est autorisé à intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques liés aux variations des actions, titres et valeurs mobilières assimilées, ainsi qu'à des risques liés aux variations des marchés ; et, à titre de couverture uniquement, au risque de change.

Dans la pratique, l'utilisation de produits dérivés n'a lieu que de manière très occasionnelle dans une optique de gestion de l'exposition et d'ajustements temporaires liés aux mouvements de passif.

3.2. Utilisation d'instruments dérivés au cours de la période

Ainsi, au cours des douze derniers mois, le fonds n'a réalisé aucune opération sur instruments dérivés. Seules des opérations de change à terme ont été réalisées au cours de la période.

Composition du Portefeuille
M Convertibles SRI
au 28/06/2024



ISIN	TITRE	DEVISE	% OPC	NOTATION ESG SOUS-JACENT <small>Source Montpensier Finance / MSCI</small>	
	Liquidités, quasi-liquidités & eventuels OPC	EUR	7.79%		
FR0014003Z32	Safran - 0% - 04/2028	EUR	3.34%	A	MSCI
XS2211997239	STMicroelectronics - 0.00% - 08/2027	USD	3.14%	AAA	MSCI
XS2557565830	Iberdrola - 0.8% - 12/2027	EUR	2.68%	AAA	MSCI
DE000A3E4597	Zalando - 0.625% - 08/2027	EUR	2.57%	AA	MSCI
FR001400M9F9	Schneider Electric - 1.97% - 11/2030	EUR	2.56%	AAA	MSCI
XS2637952610	Eni - 2.95% - 09/2030	EUR	2.49%	A	MSCI
FR001400F2K3	Spie - 2% - 01/2028	EUR	2.46%	A	MSCI
XS2257580857	Cellnex Telecom - 0.75% - 11/2031	EUR	2.40%	AA	MSCI
XS2431434971	JP Morgan Chase (Sanofi) - 0% - 01/2025	EUR	2.39%	A	MSCI
XS2296021798	Just Eat (Takeaway.com) - 0.625% - 02/2028	EUR	2.38%	AA	MSCI
XS2470870366	JP Morgan Chase Financial (Deutsche Telekom) - 0% - 0	EUR	2.24%	BBB	MSCI
XS2276552598	Pirelli - 0% - 12/2025	EUR	2.23%	AA	MSCI
FR001400R1R6	Schneider Electric - 1.625% - 06/2031	EUR	2.22%	AAA	MSCI
XS2677538493	Saipem - 2.875% - 09/2029	EUR	2.16%	A	MSCI
XS2021212332	Cellnex Telecom - 0.5% - 07/2028	EUR	2.16%	AA	MSCI
DE000A3E5KG2	Tui AG - 5% - 04/2028	EUR	2.15%	BBB	MSCI
DE000A289T23	LEG Immobilien - 0.4% - 06/2028	EUR	2.06%	AAA	MSCI
BE6339419812	GBL (Pernod Ricard) - 2.125% - 11/2025	EUR	2.03%	AA	MSCI
XS2740429589	Davide Campari - 2.375% - 01/2029	EUR	2.01%	A	MSCI
XS2343113101	International Consolidated Airlines - 1.125% - 05/2028	EUR	1.96%	BBB	MSCI
XS2166095146	Just Eat - 1.25% - 04/2026	EUR	1.94%	AA	MSCI
FR0014008OH3	BNP Paribas - 0% - 05/2025	EUR	1.92%	AA	MSCI
FR00140001X1	Volitalia - 1% - 01/2025	EUR	1.88%	A	MSCI
XS1908221507	Qiagen USD - 1% - 11/2024	USD	1.86%	AA	MSCI
DE000A30VFN9	Rag Stiftung (Evonik) - 1.875% - 11/2029	EUR	1.80%	AA	MSCI
FR0013520681	Artemis (Puma) - 0% - 06/2025	EUR	1.77%	AAA	MSCI
DE000A30V8T1	Rheinmetall - 2.25% - 02/2030	EUR	1.74%	A	MSCI
FR0014003YP6	Edenred - 0% - 06/2028	EUR	1.72%	AA	MSCI
FR001400GVB0	Wendel (Bureau Veritas) - 2.625% - 03/2026	EUR	1.58%	AA	MSCI
XS2154448059	Amadeus - 1.5% - 04/2025	EUR	1.58%	AAA	MSCI
FR001400NF10	Orpar (Remy Cointreau) - 2% - 02/2031	EUR	1.54%	AA	MSCI
XS2597741102	Cellnex Telecom - 2.125% - 08/2030	EUR	1.53%	AA	MSCI
XS2339426004	DiaSorin - 0% - 05/2028	EUR	1.50%	BBB	MSCI
BE6327660591	Sagerpar (GBL) - 0% - 04/2026	EUR	1.47%	A	MSCI
DE000A287RE9	Shop Apotheke Europe - 0% - 01/2028	EUR	1.35%	AAA	MSCI
XS2782912518	Citigroup (LVMH) - 1% - 04/2029	EUR	1.30%	AA	MSCI
DE000A3E44N7	Rag Stiftung (Evonik) - 0% - 06/2026	EUR	1.28%	AA	MSCI
DE000A3E46Y9	TAG Immobilien - 0.625% - 08/2026	EUR	1.21%	A	MSCI
FR001400AFJ9	Elis - 2.25% - 09/2029	EUR	1.20%	A	MSCI
XS2305842903	Nexi - 0% - 02/2028	EUR	1.13%	AA	MSCI
XS2693301124	SNAM SPA (Italgas) - 3.25% - 09/2028	EUR	1.06%	AA	MSCI
XS2630795404	Lagfin (Campari) - 3.5% - 06/2028	EUR	1.03%	A	MSCI
DE000A3H2UK7	Lufthansa - 2% - 11/2025	EUR	1.01%	AA	MSCI
FR0014000105	Soitec - 0% - 10/2025	EUR	0.97%	A	MSCI
XS2351465179	Jet2 - 1.625% - 06/2026	GBP	0.91%	BBB	MSCI
XS2566032095	Citigroup (L'Oréal) - 0% - 03/2028	EUR	0.84%	AA	MSCI
DE000A382293	Bechtle - 2% - 12/2030	EUR	0.82%	A	MSCI
XS2576250448	Merrill Lynch (TotalEnergies) - 0% - 01/2026	EUR	0.82%	AA	MSCI
XS2436579978	Glanbia Coop. (Glanbia) - 1.875% - 01/2027	EUR	0.74%	AA	MSCI
XS2590764127	FEMSA (Heineken) - 2.625% - 02/2026	EUR	0.66%	A	MSCI
XS2161819722	Nexi - 1.75% - 04/2027	EUR	0.64%	AA	MSCI
AT0000A33R11	Voestalpine AG - 2.75% - 04/2028	EUR	0.63%	A	MSCI
DE000A351MA2	Nordex - 4.25% - 04/2030	EUR	0.61%	A	MSCI
XS2354329190	Basic Fit - 1.5% - 06/2028	EUR	0.60%	AAA	MSCI
DE000A30V8S3	Rheinmetall - 1.875% - 02/2028	EUR	0.42%	A	MSCI
FR0013521085	Accor - 0.7% - 12/2027	EUR	0.40%	A	MSCI
XS2090948279	Ocado - 0.875% - 12/2025	GBP	0.39%	AA	MSCI
FR0014002JO2	Fnac Darty - 0.25% - 03/2027	EUR	0.38%	AA	MSCI
XS2465773070	BE Semiconductor Industries - 1.875% - 04/2029	EUR	0.37%	AA	MSCI

Avertissement

Document non contractuel. Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement ou de désinvestissement, de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes.

Dans ses choix d'investissement, l'investisseur doit toujours rester conscient du fait que certains actifs présentent des risques importants. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les valeurs citées sont susceptibles de ne pas/plus figurer dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE KID, LE PROSPECTUS et le DOCUMENT PRÉCONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM SOUSCRIT.

Montpensier Finance recommande à l'investisseur de consacrer le temps nécessaire à déterminer l'adéquation de l'investissement à son patrimoine et à définir la répartition diversifiée de ses avoirs conformément à ses objectifs, à ses contraintes, y compris règlementaires, et à son horizon de placement. Plus cet horizon est court, moins il convient de prendre des risques. Il convient également qu'il vérifie l'horizon de placement de l'OPCVM et la catégorie d'investissement spécifiés dans le prospectus.

Les informations figurant dans le présent document, obtenues auprès de sources qui peuvent être considérées comme fiables, n'ont pas fait l'objet de vérifications et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Finance. Montpensier Finance est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment promoteur, gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPCVM ou les valeurs éventuellement mentionnés. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Finance. Le prospectus de l'OPCVM, le PCD et le KID sont disponibles chez Montpensier Finance et sur www.montpensier.com.

Les valeurs éventuellement citées dans le présent document sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement.